

LES ZOOM'S

DOMINIQUE GRANDGUILLOT • SOPHIE GARNIER

DROIT SOCIAL

Droit du travail

Droit de la protection sociale

Intègre les dispositions de la loi
du 14 avril 2023 de financement
rectificative de la sécurité sociale
pour 2023

**25^e ÉDITION
2023-2024**

À JOUR DE L'ENSEMBLE DES TEXTES LÉGISLATIFS
ET RÉGLEMENTAIRES LES PLUS RÉCENTS

Gualino

un savoir-faire de
Lextenso

LES ZOOM'S

DOMINIQUE GRANDGUILLOT • SOPHIE GARNIER

DROIT SOCIAL

Droit du travail

Droit de la protection sociale

Intègre les dispositions de la loi
du 14 avril 2023 de financement
rectificative de la sécurité sociale
pour 2023

**25^e ÉDITION
2023-2024**

 *Gualino* un savoir-faire de
 Lextenso

DOMINIQUE GRANDGUILLOT

bénéficie de plusieurs années d'expérience dans la formation supérieure et professionnelle.

Il intervient en tant qu'enseignant, et membre de jury d'examens.

Il est auteur de plusieurs ouvrages dans le domaine juridique.

SOPHIE GARNIER

est Maître de conférences en droit privé à Nantes Université où elle dirige le Master 2 Droit social et ressources humaines spécialisées en droit social.

Elle enseigne auprès de publics en formation initiale de la licence au master ainsi qu'en formation continue.



© 2023, Gualino, Lextenso
1, Parvis de La Défense
92044 Paris La Défense Cedex
EAN 9782297218740
ISSN 1288-8184
Collection Les Zoom's

Suivez-nous sur



www.gualino.fr

Contactez-nous gualino@lextenso.fr

P

Présentation

L'objectif de cet ouvrage est d'offrir **une vision claire, structurée et synthétique** des règles du Droit social.

La nouvelle édition 2023-2024 de ce livre de la collection « Les Zoom's » développe en **deux grandes parties** l'ensemble des règles du Droit social actuellement en vigueur :

- la première, sur le Droit du travail traite des différents acteurs de la vie sociale, de la formation professionnelle, de la négociation collective, de l'embauche, des différents contrats de travail, des modes de rupture du contrat de travail, du salaire, des conditions de travail (la durée du travail, les congés, la santé, la sécurité...), de la représentation collective des salariés et des conflits individuels et collectifs;
- la deuxième, sur le droit de la protection sociale traite de la Sécurité sociale, de l'assurance maladie, maternité, invalidité et décès, de l'assurance vieillesse, des accidents du travail et des maladies professionnelles, des prestations familiales, de la protection universelle maladie universelle (PUMA), du revenu de solidarité active (RSA), de la prime d'activité, de la prévoyance complémentaire et de l'indemnisation des salariés sans emploi.

Tout y est développé, méthodiquement décrit et expliqué pour constituer le **véritable guide social** qui permettra à l'étudiant d'apprendre et de maîtriser les règles du Droit social.

Cette 25^e édition 2023-2024 entièrement à jour à sa publication, s'adresse aux étudiants des cursus universitaires en gestion (BUT ex DUT, Licences, Licences Professionnelles, Masters...), aux étudiants des BTS Tertiaires et aux étudiants en Écoles de Management.

Liste des abréviations utilisées

AAH	: Allocation aux adultes handicapés	CSP	: Contrat de sécurisation professionnelle
ACOSS	: Agence centrale des organismes de Sécurité sociale	CSS	: Complémentaire santé solidaire
AGIRC	: Association générale des institutions de retraites des cadres	CTT	: Contrat de travail temporaire
AGS	: Association pour la gestion du régime d'assurance des créances des salariés	CUI	: Contrat unique d'insertion
APA	: Allocation personnalisée d'autonomie	DREETS	: Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
APEC	: Association pour l'emploi des cadres	DPAE	: Déclaration préalable à l'embauche
APLD	: Activité partielle de longue durée	DS	: Délégué syndical
ARE	: Allocation d'aide au retour à l'emploi	ETT	: Entreprise de travail temporaire
ARME	: Activité réduite pour le maintien dans l'emploi	IJ	: Indemnité journalière
ARRCO	: Association des régimes de retraite complémentaires	IRP	: Institutions représentatives du personnel
ASP	: Allocation de sécurité professionnelle	MP	: Maladie professionnelle
ASPA	: Allocation de solidarité aux personnes âgées	OFII	: Office français de l'immigration et de l'intégration
ASS	: Allocation de solidarité spécifique	Opco	: Opérateur de compétences
AT	: Accident de travail	ORE	: Offre raisonnable d'emploi
ATI	: Allocation des travailleurs indépendants	PA	: Prime d'activité
BDESE	: Base de données économiques, sociales et environnementales	PACEA	: Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie
C2P	: Compte professionnel de prévention	PEC	: Parcours emploi compétences
CAE	: Contrat d'accompagnement dans l'emploi	PEE	: Plan d'épargne d'entreprise
CAF	: Caisse d'allocations familiales	PEI	: Plan d'épargne interentreprises
CARSAT	: Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail	PER	: Plan d'épargne retraite
CC	: Convention collective	PERCO	: Plan d'épargne retraite d'entreprise collectif
CDD	: Contrat à durée déterminée	PERO	: Plan d'épargne retraite d'entreprise obligatoire
CDI	: Contrat à durée indéterminée	PPAE	: Projet personnalisé d'accès à l'emploi
CEC	: Compte d'engagement citoyen	PRA	: Période de référence affiliation
CIE	: Contrat initiative emploi	Pro-A	: Reconversion ou promotion par l'alternance
CNAM	: Caisse nationale d'assurance maladie	PUMA	: Protection universelle maladie
CNAF	: Caisse nationale d'allocations familiales	RI	: Règlement intérieur
CNAVTS	: Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés	RSA	: Revenu de solidarité active
COR	: Conseil d'orientation des retraites	RTT	: Réduction du temps de travail
CPA	: Compte personnel d'activité	SMIC	: Salaire minimum interprofessionnel de croissance
CPAM	: Caisse primaire d'assurance maladie	SJR	: Salaire journalier de référence
CPF	: Compte personnel de formation	UNEDIC	: Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
CSE	: Comité social et économique	URSSAF	: Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales
		VAE	: Validation des acquis de l'expérience

Sommaire

Présentation	3
Liste des abréviations utilisées	5
Chapitre 1 • Le droit social	17
1 <i>Les caractéristiques du droit social</i>	17
2 <i>L'évolution historique</i>	18
3 <i>Les sources du droit du travail</i>	20
4 <i>La hiérarchie des sources</i>	20
5 <i>La codification</i>	21

PARTIE 1 **Le droit du travail**

Chapitre 2 • L'inspection du travail	25
1 <i>L'organisation de l'inspection du travail</i>	25
2 <i>Les attributions de l'inspecteur du travail</i>	26
3 <i>Les moyens d'action de l'inspecteur du travail</i>	26
4 <i>La constatation des infractions</i>	27
5 <i>Les recours contre les décisions de l'inspecteur du travail</i>	27
Chapitre 3 • La négociation collective	29
1 <i>Le dialogue social</i>	29
2 <i>Les dispositions communes aux conventions et accords collectifs de travail</i>	29
3 <i>La convention de branche et l'accord professionnel</i>	32
4 <i>Les négociations au niveau de la branche professionnelle</i>	32
5 <i>L'accord d'entreprise</i>	34
6 <i>Les négociations obligatoires en entreprise</i>	36

Chapitre 4 • La formation en alternance	41
1 <i>L'éducation permanente</i>	41
2 <i>La formation professionnelle initiale</i>	41
3 <i>Le contrat d'apprentissage</i>	42
A. L'apprentissage	42
B. Le contrat d'apprentissage	42
C. La forme et le contenu du contrat d'apprentissage	42
D. Les capacités et les obligations de l'employeur	43
E. Les capacités et les obligations de l'apprenti	43
F. La durée du contrat d'apprentissage	44
G. La rémunération de l'apprenti	44
H. La résiliation anticipée du contrat d'apprentissage	45
I. Les contrats d'apprentissage successifs	46
4 <i>Le contrat de professionnalisation</i>	46
5 <i>Les stages en entreprise</i>	47
6 <i>Le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)</i>	48
Chapitre 5 • La formation professionnelle tout au long de la vie	49
1 <i>La formation à l'initiative de l'employeur</i>	50
A. L'obligation d'adaptation des salariés à leur poste de travail	50
B. L'entretien professionnel	50
C. Le plan de développement des compétences	51
D. Le régime applicable aux heures de formation	51
E. La clause de dédit-formation	51
2 <i>La formation à l'initiative du salarié</i>	51
A. le compte personnel de formation (CPF)	51
B. Le CPF de transition professionnelle (CPF-TP)	54
C. Le congé de bilan de compétences	55
D. La validation des acquis de l'expérience (VAE)	55
E. La reconversion ou la promotion par l'alternance (Pro-A)	56
F. La période de mobilité volontaire sécurisée	57
G. Le congé pour participer aux instances de la formation continue	57
3 <i>Le rôle des représentants du personnel</i>	58
4 <i>Le financement de la formation professionnelle continue</i>	58
Chapitre 6 • L'accès à l'emploi	59
1 <i>Les organismes de placement des demandeurs d'emploi</i>	59
A. Le service public de l'emploi	59
B. Pôle emploi	59
C. Les maisons de l'emploi	60
D. Les missions locales pour l'insertion professionnelle des jeunes	60
E. Le placement privé	61
F. L'offre d'emploi	61

2	<i>L'embauche</i>	61
	A. L'âge d'admission au travail	61
	B. L'interdiction de toute discrimination à l'embauche	62
	C. Les priorités d'emploi	62
	D. L'emploi des travailleurs étrangers	62
3	<i>La procédure d'embauche</i>	63
	A. La sélection des candidats	63
	B. Les formalités de l'embauche	64
4	<i>Le compte personnel d'activité (CPA)</i>	65
Chapitre 7 • Les contrats de travail		67
1	<i>Les dispositions communes aux contrats de travail</i>	67
	A. La définition du contrat de travail	67
	B. La conclusion du contrat de travail	68
	C. Le contenu du contrat de travail	68
	D. Les obligations des parties	69
	E. La suspension du contrat de travail	70
	F. La modification du contrat de travail	70
2	<i>Le contrat de travail à durée indéterminée (CDI)</i>	72
	A. Le contrat de droit commun	72
	B. La période d'essai	73
3	<i>Le contrat de travail à durée déterminée (CDD) et le contrat de travail temporaire (CTT)</i>	73
	A. Les cas de recours	73
	B. La durée du contrat	75
	C. Les contrats successifs	76
	D. Les dispositions relatives au CDD et au CTT	77
	E. La lutte contre la précarité des emplois: le droit d'alerte sociale	79
4	<i>Le contrat de travail à temps partagé</i>	79
5	<i>Le contrat de travail à temps partiel</i>	79
6	<i>Le contrat de travail intermittent</i>	80
7	<i>Le contrat de travail saisonnier</i>	81
8	<i>Le contrat de chantier ou d'opération</i>	81
9	<i>Le contrat de mission à l'exportation</i>	81
10	<i>Le CDD senior</i>	82
11	<i>Le CDD à objet défini</i>	82
12	<i>Le contrat étudiant au sein des établissements publics d'enseignement supérieur</i>	83
13	<i>Le parcours emploi compétences (PEC)</i>	83
	A. Le contrat unique d'insertion – contrat d'initiative-emploi (CUI-CIE)	84
	B. Le contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	85

Chapitre 8 • La rupture du contrat de travail **87**

1	<i>Les modes de rupture du contrat de travail</i>	87
A.	La rupture amiable	87
B.	La résiliation judiciaire	87
C.	La prise d'acte de la rupture	87
D.	La rupture en cas de force majeure	87
E.	La rupture conventionnelle	88
F.	La rupture conventionnelle collective	89
G.	La démission	89
H.	Le licenciement (cf. chapitre 9)	90
I.	Le départ à la retraite	90
J.	La mise à la retraite	90
2	<i>Le préavis</i>	91
3	<i>Les indemnités de rupture</i>	92
A.	L'indemnité compensatrice de congés payés	92
B.	L'indemnité compensatrice de préavis	92
C.	L'indemnité légale de licenciement	92
D.	Les cas particuliers de licenciement et leurs conséquences	93
4	<i>Les obligations consécutives à la rupture</i>	93
A.	Le certificat de travail	93
B.	Le reçu pour solde de tout compte	94
C.	L'attestation d'assurance-chômage	94
5	<i>Les formalités consécutives à la rupture</i>	94

Chapitre 9 • Le licenciement **95**

1	<i>Les conditions de légitimité du licenciement</i>	95
2	<i>Le licenciement pour motif personnel</i>	95
A.	La notion de licenciement pour motif personnel	95
B.	La procédure de licenciement pour motif personnel	96
3	<i>Le licenciement pour motif économique</i>	97
A.	La notion de licenciement pour motif économique	97
B.	La prévention des licenciements économiques	98
C.	Les mesures d'accompagnement des licenciements économiques	99
D.	Les procédures de licenciement pour motif économique	102
4	<i>Le contentieux et les sanctions</i>	106

Chapitre 10 • Les libertés des salariés dans l'entreprise **109**

1	<i>Le règlement intérieur (RI)</i>	109
2	<i>Le pouvoir disciplinaire</i>	110
A.	La procédure disciplinaire	111
B.	L'échelle des sanctions et la procédure applicable	111
C.	La prescription des faits	113
3	<i>Le droit d'expression des salariés dans l'entreprise</i>	113

Chapitre 11 • La représentation collective**115**

1	<i>Les syndicats professionnels</i>	115
	A. La définition du syndicat	115
	B. La constitution des syndicats	115
	C. L'organisation des syndicats	116
	D. La représentativité des organisations syndicales et patronales	116
	E. La section syndicale	119
	F. Le délégué syndical (DS)	120
	G. Le congé de formation économique, sociale et syndicale	121
	H. La contribution au dialogue social	121
2	<i>Le comité social et économique (CSE)</i>	121
	A. Le seuil d'effectif	121
	B. La détermination de l'effectif	122
	C. Les élections des membres de la délégation du personnel du CSE	122
	D. La composition du CSE et la durée du mandat de ses membres	123
	E. Les attributions du CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés	123
	F. Les attributions du CSE dans les entreprises d'au moins 50 salariés	124
	G. Le fonctionnement du CSE	127
	H. Les structures en cas de pluralité d'établissements	130
	I. Les représentants de proximité	130
	J. Le conseil d'entreprise	130
3	<i>La protection des représentants du personnel</i>	131
4	<i>La représentation des salariés et employeurs des TPE</i>	132

Chapitre 12 • La durée du travail**133**

1	<i>La durée du travail</i>	133
	A. Le travail effectif	133
	B. Les astreintes	134
	C. Les équivalences	134
2	<i>Les durées maximales de travail</i>	135
	A. Le temps de pause	135
	B. La durée quotidienne maximale	135
	C. La durée hebdomadaire maximale	135
3	<i>La durée légale et les heures supplémentaires</i>	136
4	<i>L'horaire collectif et l'horaire individualisé</i>	137
	A. L'horaire collectif	137
	B. L'horaire individualisé	137
5	<i>La récupération des heures collectivement perdues</i>	138
6	<i>L'aménagement du temps de travail sur une période supérieure à la semaine</i>	138
7	<i>Les conventions de forfait</i>	139
8	<i>Le travail de nuit</i>	141
9	<i>Le travail à temps partiel</i>	142

10	<i>Le travail intermittent</i>	144
11	<i>Le télétravail</i>	144
12	<i>Le repos quotidien</i>	145
13	<i>Le repos hebdomadaire</i>	145
14	<i>Les jours fériés</i>	145
15	<i>La journée de solidarité</i>	146
Chapitre 13 • Les congés		147
1	<i>Les congés payés annuels</i>	147
	A. Le droit à congé et la durée des congés	147
	B. La période des congés et l'ordre des départs	148
	C. Les règles de fractionnement et de report	149
	D. L'indemnité de congés payés	150
	E. Les avantages sociaux	150
2	<i>Les congés spéciaux</i>	150
	A. Les congés d'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle et familiale	151
	B. Les congés pour engagement associatif, politique ou militant	155
	C. Le congé et la période de travail à temps partiel pour la création ou la reprise d'entreprise	159
3	<i>Le compte d'engagement citoyen (CEC)</i>	160
4	<i>Le compte épargne-temps (CET)</i>	161
Chapitre 14 • Le salaire		163
1	<i>Les éléments du salaire</i>	163
2	<i>La fixation du salaire</i>	164
	A. Le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC)	164
	B. Le salaire minimum conventionnel	165
	C. La mensualisation	166
	D. La négociation sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise	166
3	<i>Le paiement du salaire</i>	166
4	<i>La protection des salaires</i>	172
Chapitre 15 • La participation, l'intéressement et l'épargne salariale		175
1	<i>Les dispositions communes à l'épargne salariale</i>	175
	A. Le Conseil d'orientation de la participation, de l'intéressement, de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié	175
	B. La négociation collective sur l'épargne salariale	175
	C. Les salariés bénéficiaires	176
	D. L'information des salariés et des représentants du personnel	176
2	<i>La participation</i>	176
3	<i>L'intéressement</i>	178

4	<i>Le plan d'épargne d'entreprise (PEE)</i>	179
5	<i>Le plan d'épargne interentreprises (PEI)</i>	180
6	<i>Le plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO)</i>	180
7	<i>Le plan d'épargne retraite (PER)</i>	180
	A. Le PER d'entreprise collectif (PERECO)	181
	B. Le PER d'entreprise obligatoire (PEREO)	181
8	<i>L'actionnariat salarié</i>	181
	A. Le développement de l'actionnariat salarié	181
	B. La représentation des salariés dans les organes de direction	182
Chapitre 16 • La santé, la sécurité et les conditions de travail		183
1	<i>Les dispositions générales en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail</i>	183
2	<i>La commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) du comité social et économique (CSE)</i>	184
3	<i>Les droits d'alerte</i>	185
	A. Le droit d'alerte en cas de danger grave et imminent	185
	B. Le droit d'alerte en matière de santé publique et d'environnement	185
	C. Le droit d'alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes	186
4	<i>Le plan de prévention de la pénibilité</i>	186
5	<i>Le harcèlement moral ou sexuel ou l'agissement sexiste</i>	186
6	<i>Le service de santé au travail</i>	187
7	<i>Le service social du travail</i>	188
Chapitre 17 • Le travail des jeunes et des femmes		189
1	<i>Les dispositions particulières aux jeunes de moins de 18 ans</i>	189
2	<i>L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes</i>	190
3	<i>La protection des femmes enceintes</i>	191
Chapitre 18 • Les conflits individuels: le conseil de prud'hommes		193
1	<i>L'organisation des conseils de prud'hommes</i>	193
2	<i>La désignation des conseillers prud'hommes</i>	194
3	<i>Le statut des conseillers prud'hommes</i>	194
4	<i>Le défenseur syndical</i>	195
5	<i>La compétence des conseils de prud'hommes</i>	195
6	<i>La procédure prud'homale</i>	196
	A. La saisine du conseil de prud'hommes	196
	B. La conciliation, l'orientation et la mise en état de l'affaire	196
	C. Le jugement	197
	D. La formation de référé	197
	E. La procédure spécifique concernant le contentieux du licenciement	197

Chapitre 19 • Les conflits collectifs : la grève, le lock-out **199**

1	<i>La grève</i>	199
2	<i>Le lock-out</i>	201
3	<i>Le règlement des conflits collectifs</i>	201

PARTIE 2

Le droit de la protection sociale

Chapitre 20 • La Sécurité sociale : dispositions générales **205**

1	<i>L'organisation du régime général de la Sécurité sociale</i>	205
	A. La structure	205
	B. Le fonctionnement	208
	C. La tutelle administrative et financière	208
	D. Les organismes concourant à la Sécurité sociale	209
2	<i>Le financement du régime général de la Sécurité sociale</i>	210
	A. Le financement par cotisation	210
	B. Le financement par contribution	211
	C. Les autres sources de financement	212
3	<i>L'affiliation et l'immatriculation</i>	213
	A. L'employeur	213
	B. Le salarié	213
4	<i>Les litiges avec la Sécurité sociale</i>	214
	A. Le contentieux général et technique de la Sécurité sociale et le contentieux de l'admission à l'aide sociale	214
	B. Le contentieux de l'expertise médicale	216

Chapitre 21 • L'assurance maladie, maternité, invalidité, décès **217**

1	<i>L'assurance maladie</i>	217
	A. Les prestations en nature	217
	B. Les prestations en espèces	219
2	<i>L'assurance maternité</i>	221
	A. Les prestations en nature	221
	B. Les prestations en espèces	222
	C. Les prestations en espèces dans le cadre du congé de paternité et d'accueil de l'enfant	223
3	<i>L'assurance invalidité</i>	224
4	<i>L'assurance décès</i>	224

Chapitre 22 • L'assurance vieillesse	225
1 <i>La pension vieillesse</i>	225
A. Les conditions d'ouverture du droit à la pension de vieillesse	225
B. Le montant de la pension de vieillesse	229
C. La pension de réversion	232
2 <i>L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)</i>	232
3 <i>La retraite complémentaire</i>	233
Chapitre 23 • Les accidents du travail et les maladies professionnelles	237
1 <i>Les risques professionnels garantis</i>	237
A. L'accident du travail (AT)	237
B. L'accident de trajet	237
C. La maladie professionnelle	237
2 <i>Les formalités à accomplir</i>	238
3 <i>Les prestations</i>	239
A. En cas d'incapacité temporaire	239
B. En cas d'incapacité permanente	240
C. En cas d'accident mortel	240
4 <i>Les incidences en cas de faute intentionnelle ou inexcusable</i>	241
A. La faute intentionnelle	241
B. La faute inexcusable	241
5 <i>La protection contre le licenciement</i>	242
Chapitre 24 • Les prestations familiales, l'aide sociale, le RSA, la PA, la PUMA et la CSS	243
1 <i>Les prestations familiales</i>	243
A. Les prestations liées à la présence d'un ou plusieurs enfants	244
B. Les prestations liées au logement	246
C. Les autres prestations	247
2 <i>Le revenu de solidarité active (RSA)</i>	247
3 <i>La prime d'activité (PA)</i>	249
4 <i>La protection universelle maladie (PUMA)</i>	249
5 <i>La complémentaire santé solidaire (CSS)</i>	250
Chapitre 25 • La prévoyance complémentaire	251
1 <i>La complémentaire frais de santé</i>	251
A. La couverture minimale obligatoire	251
B. La mise en place de la complémentaire frais de santé	251
2 <i>La complémentaire prévoyance</i>	252
3 <i>Les organismes assureurs</i>	252
4 <i>La portabilité des garanties santé et prévoyance</i>	252

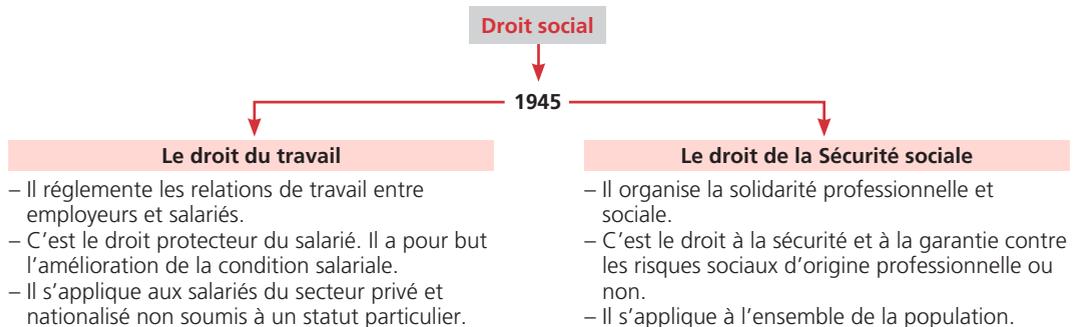
Chapitre 26 • L'indemnisation des salariés sans emploi	253
1 <i>Le régime d'assurance chômage</i>	253
A. Le financement du régime d'assurance chômage	253
B. Les droits et les devoirs du demandeur d'emploi	254
C. Les conditions d'attribution de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE)	255
D. Le montant de l'ARE	255
E. La durée de versement de l'ARE	256
F. Le différé d'indemnisation	257
G. L'exercice d'une activité réduite ou conservée	258
H. Les droits rechargeables	258
I. Les droits des salariés « multi-employeurs »	258
J. Les droits sociaux des chômeurs	259
K. L'allocation des travailleurs indépendants (ATI)	259
2 <i>Le régime de solidarité : l'allocation de solidarité spécifique (ASS)</i>	260
3 <i>Le régime d'activité partielle</i>	260
A. Le régime d'activité partielle	261
B. L'activité réduite pour le maintien dans l'emploi (ARME)	262

Le droit social

Chapitre 1

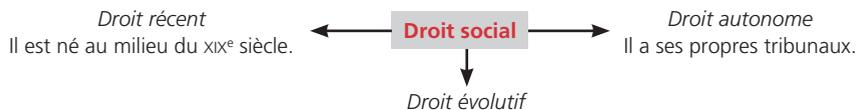
1 Les caractéristiques du droit social

Avec la création de la Sécurité sociale en 1945, le droit social s'est divisé en deux branches distinctes mais complémentaires.



La distinction entre droit du travail et droit de la Sécurité sociale n'apparaît pas toujours nettement. Ainsi la réglementation du chômage, qui assure une protection sociale, relève du droit du travail et non du droit de la Sécurité sociale.

Le droit du travail et le droit de la Sécurité sociale ont les caractéristiques suivantes :



Il a d'abord été un droit octroyé pour devenir essentiellement un droit négocié.

Il doit s'adapter à l'évolution sociale et économique.

À NOTER • Les fonctionnaires ont un régime particulier : le statut de la fonction publique. Ils dépendent du droit administratif.

2 L'évolution historique

L'ancien régime

De l'Antiquité (*l'esclavagisme*) au Moyen Âge (*le servage*), le travailleur n'a aucun droit. Avec l'apparition des corporations au ^{XI}^e siècle, la situation s'améliore légèrement pour les compagnons et apprentis. Cependant, ce sont toujours les maîtres qui édictent et imposent les règlements.

La Révolution française de 1789

La Révolution française de 1789 pose le principe fondamental de la liberté du travail (décret Allarde). En conséquence, elle interdit tout groupement professionnel (loi Le Chapelier). Elle modifie ainsi totalement les rapports de travail.

On libère l'individu mais on isole le travailleur face à l'employeur.

La révolution industrielle accentue la détérioration de la situation du travailleur (salaire, conditions de travail, hygiène...), d'où la nécessité d'une législation protégeant ce dernier.

La naissance de la législation sociale

- 1841 – Réduction de la durée du travail des enfants.
- 1864 – Reconnaissance du droit de grève.
- 1874 – Création de l'Inspection du travail.
- 1884 – Reconnaissance de la liberté syndicale.
- 1906 – Code du travail – Institution du repos hebdomadaire obligatoire.
- 1928 – Création des assurances sociales.
- 1936 – Accords de Matignon : semaine de 40 h – 2 semaines de congés payés – Conventions collectives – Institution des délégués du personnel.
- 1945 – Création de la Sécurité sociale – Institution des comités d'entreprise.
- 1950 – Loi sur les conventions collectives – Création du SMIG.
- 1956 – 3 semaines de congés payés.
- 1958 – Création de l'assurance-chômage (UNEDIC et ASSEDIC).
- 1962 – Retraite complémentaire pour tous les salariés.
- 1967 – Participation des salariés aux résultats de l'entreprise – Création de l'ANPE.
- 1968 – Accords de Grenelle : revalorisation des salaires – Reconnaissance de la section syndicale.
- 1969 – 4 semaines de congés payés.
- 1971 – Loi sur la formation professionnelle continue.
- 1978 – Loi sur la mensualisation des salaires.
- 1982 – Semaine de 39 h – 5 semaines de congés payés – Réglementation des contrats à durée déterminée – Lois Auroux : institutions représentatives, négociation collective, CHSCT.
- 1983 – Retraite à 60 ans – Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.
- 2000 – 1^{er} janvier 2000 : passage aux 35 heures pour les entreprises de plus de 20 salariés.
- 2002 – 1^{er} janvier 2002 : passage aux 35 heures pour les entreprises de 20 salariés et moins.
- 2003 – Réforme du système de retraite.
- 2004 – Loi sur la formation professionnelle et le dialogue social.
- 2005 – Loi portant réforme de l'organisation du temps de travail dans l'entreprise.